



CSE Extraordinaire du 23 Mars 2020

Ce matin, une séance de CSE Extraordinaire a eu lieu avec à l'ordre du jour, la consultation des membres du CSE, pour la mise en œuvre du chômage partiel dans l'entreprise suite aux conséquences que nous inflige la crise sanitaire du « Coronavirus ».

Les Membres du CSE ont voté à l'unanimité « pour » la mise en place du chômage partiel pour une durée de 2 mois, avec la garantie de percevoir l'équivalent de 100 % du salaire net grille (ancienneté comprise).

Pour l'Exploitation, nous passerons en Service Dimanche/Jour Férié à partir de Mercredi 25 Mars 2020, tous les jours, avec un arrêt des Services à minuit.

En conséquence, les Roulements des agents seront modifiés en alternance journées de travail/ journée de Chômage Partiel, répartis le plus équitablement possible, sans changer les spécificités de chaque roulement sauf les roulements à 2VaC.

Votre roulement vous sera communiqué le plus rapidement possible en fonction de l'évolution de la situation.

Pour les autres Services, certains ont arrêté ou sont en grande réduction d'activité tels que, les Conseillers Mobilité (les agences sont fermées), les AACS, les agents de Parc, etc.

Le Télétravail a été mis en place au maximum dans certains Services (CDS, Service paie, etc.).

Seuls les agents de Maintenance ne sont pas concernés (*malgré notre courrier déposé ce jour et affiché dans vos tableaux*) par cette mise en place mais font l'objet d'aménagements de travail avec des consignes de sécurité et d'hygiène renforcées.

Vous allez recevoir très prochainement, plusieurs messages de notre part de la Direction.

Enfin, nous tenons à féliciter tout le personnel présent sur le terrain, dans les ateliers et les bureaux qui permettent d'accomplir notre mission de service public malgré, les grandes difficultés rencontrées, en cette dure période.

